



## **MAIRIE DE VILLEPERDRIX**

3 Place de la Fontaine

26510 VILLEPERDRIX

Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 26 JANVIER 2021**

**REUNI EN SEANCE ORDINAIRE A LA SALLE DES FETES à 18 H 00**

**Convoqué le :** 19/01/2021

**Présidé par :** Jacques NIVON

**Secrétaire de séance :** Sylvie BAJOLET

**Présents :** Jacques NIVON, Gérard NELH, Marie BODY, Jérôme PLANTEVIN,  
Adrien DONZET, Louis MEGE, Sylvie BAJOLET,  
Ernst LOPES CARDOZO, Michèle BONIN, Emile MALLET

**Excusée :** Dorothée BÖLLING

Avant de démarrer la réunion, le Maire demande aux Conseillers leur accord pour ajouter une délibération à l'ordre du jour. Il s'agit d'autoriser le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021. Accord est donné à l'unanimité pour cet ajout.

### **0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24/11/2020 :**

Sans observation particulière, le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24/11/2020 est adopté à l'unanimité.

### **1 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Le Maire lit l'article L1612-1 du CGCT qui autorise, sous réserve de l'accord de l'organe délibérant, le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 25% de 69 689 € = 17 422 €. Pour l'heure, il s'agit de payer la redevance annuelle des logiciels informatiques soit 2100 €. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

### **2 – AQUISITION DU TERRAIN SUR LEQUEL LE NOUVEAU TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE A ETE IMPLANTE**

Le Maire précise que l'intervention du géomètre est terminée. La parcelle C 657 (3020 m<sup>2</sup>), propriété des époux Nivon, a été divisée en deux : la C 752 (2940 m<sup>2</sup>) reste propriété des



## MAIRIE DE VILLEPERDRIX

époux Nivon, la C 751 (80m<sup>2</sup>) devient propriété de la Commune. Afin d'officialiser cette transaction, le Maire a demandé un devis à l'office notarial Papas/Gras à Nyons. Son montant est de 1000 €. Les Conseillers donnent leur accord à l'unanimité sur ce devis. Enfin, il est nécessaire de désigner le représentant de la Commune qui sera habilité à signer l'acte. Le Maire propose Gérard Nelh, premier adjoint. Le Conseil accepte la proposition.

### **3 – CARREFOUR RD 94 / RD 570**

Les services techniques du Département, accompagnés des Conseillers Départementaux Pascale Rochas et Pierre Combes, sont venus à Villeperdrix le 17 Décembre dernier pour présenter au Conseil Municipal un nouveau projet en vue d'améliorer la sécurité du carrefour RD 94 / RD 570 : les Conseillers présents s'étaient alors engagés à rendre un avis officiel courant Janvier. Ce dossier a été évoqué au cours d'une réunion de travail du Conseil Municipal et le Maire donne lecture d'une fiche synthèse des avis émis. Le Conseil donne son accord pour que ce document soit transmis au Département. Il sera également annexé au présent compte rendu.

### **4 – VOIRIE COMMUNAUTAIRE 2021**

Le nouveau technicien de la CcBDP appelé à remplacer Jean Pierre Zebbar est venu sur la Commune Jeudi 21 Janvier dernier : le Maire et les adjoints ont parcouru avec lui les différents chemins communaux et ruraux qui sont d'intérêt communautaire. Plusieurs devis lui ont été demandés afin que le Conseil puisse décider rapidement du programme 2021.

### **5 – RENOVATION DES RUES ET RUELLES**

L'enquête auprès des habitants de la Commune au sujet de la rénovation des rues et des ruelles est terminée depuis le 15 Janvier dernier. Nous avons recueilli une quinzaine de réponses sur papier ainsi que quelques-unes par mail. Ernst Lopes Cardozo en a fait une première compilation et il sera nécessaire de prendre le temps d'en faire une analyse fine. Le Maire pense que pour avancer efficacement dans ce dossier, il faut le séparer en deux parties : une première administrative et financière et une deuxième liée à l'analyse de l'enquête.

Pour la partie administrative et financière, Le Maire demande aux Conseillers leur accord de principe sur les propositions suivantes :

- Limiter le montant de l'investissement à 500000 € HT sous réserve d'obtenir 80% de subvention
- Limiter la zone d'intervention à la Rue des Ecoles, la rue du Tricot, la place de la Brèche, la Grand' rue, la rue du Trou du Tour, Carriero de Perdigou, la rue de l'Eglise St Pierre, la place de l'Eglise, la partie basse de la Calade, la porte de la Herse et la partie goudronnée de la Montée des marches de Pierre.



- Le programme comprend la réfection complète des revêtements, la réfection complète du réseau d'eau potable et la sortie des compteurs, la révision si nécessaire du réseau d'assainissement, l'amélioration de la distribution électrique basse tension et du réseau Telecom et la refonte de l'éclairage public et d'éventuels aménagements ponctuels.

Sur ces trois points, l'ensemble des Conseillers donnent leur accord de principe

Pour la suite à donner à l'enquête, le Maire propose la constitution d'un groupe de travail au sein du Conseil Municipal pour faire une analyse fine des réponses en séparant les différents sujets : réseaux, revêtements, zones piétonnes, aménagements divers, etc. .... Il souhaite que cette synthèse soit publiée dans les prochaines semaines et qu'une réunion soit organisée dès que les conditions sanitaires le permettront. Il précise enfin qu'on dispose de quelques mois pour définir précisément le programme des travaux.

Marie, Michele, Louis et Ernst accepte cette mission.

Enfin une dernière question se pose :

- Doit-on demander au bureau d'études d'accélérer le montage du dossier pour qu'on puisse déposer des demandes de subventions dès le 15 Février de cette année en vue de travaux courant 2022 ou attend-on 2022 pour des travaux l'année suivante.

L'ensemble des Conseillers pensent que, si le BET peut, il faut déposer les demandes dès cette année.

### 8 – QUESTIONS DIVERSES :

- **Travaux ENEDIS** : Le Maire indique que les travaux de mise en place de la nouvelle Ligne aérienne entre le Pré du Jas et l'Echaillon sont programmée entre le 4 et le 24 Mars prochain. La Commune sera alors alimentée par des groupes pendant cette période. Les abonnés seront informés dans les prochains jours.
- **Création de lots constructibles** : Le Maire vient d'apprendre qu'EPORA et Drôme Aménagement Habitat vont s'unir pour aider la Commune à bâtir son projet.
- **Défibrillateur** : Plusieurs Conseillers rappellent leur demande d'installation d'un défibrillateur. Le Maire propose de prévoir cet achat dans le budget 2021.
- **Formation aux premiers secours** : Sylvie se charge de contacter un formateur.

La séance est levée à 19 heures 30